

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelles modalités de chasse au caribou pour la saison 2016-2017

Chibougamau, le 25 janvier 2015 – Tourisme Baie-James s’inquiète pour la stabilité des opérations de ses pourvoyeurs suite aux nouvelles modalités de chasse annoncées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la saison 2016-2017. Après avoir consulté nos membres concernés, il apparaît évident que cette annonce va entraîner des pertes considérables en matière de retombées économiques pour la localité de Radisson et les pourvoyeurs environnants.

Rappelons que la chasse sportive dans la zone 22A sera interdite et que 1234 permis seront délivrés dans la zone 22B. Cependant, la limite de capture sera réduite à un caribou par permis avec la possibilité pour un chasseur de se procurer un second permis. Mentionnons également que cette décision est justifiée par une baisse d’environ 6,7% du troupeau de la rivière aux Feuilles, une faible proportion préoccupante de grands mâles ainsi qu’une volonté de respecter l’apport alimentaire et culturel important que cette espèce procure aux nations autochtones.

« Bien que les motifs soient justifiables, cette décision vient très tardivement alors qu’une grande majorité de cette clientèle réserve plus d’un an en avance. De plus, ces nouvelles modalités ne sont pas accompagnées d’un soutien pour assurer la pérennité des entreprises touchées », a mentionné le directeur général de Tourisme Baie-James, Mitchell Dion.

D’autre part, cela réitère également le besoin de diversifier l’offre de services en pourvoirie. « Tourisme Baie-James encourage ses membres à diversifier leurs activités et peut les accompagner dans ce processus. Que ce soit le produit motoneige, la descente de rivière en canot/kayak, l’observation d’aurores boréales, la pêche ou les safaris d’observation de la faune, notre territoire est riche et les opportunités sont infinies. « Certaines de nos pourvoiries sont déjà bien engagées dans ce processus et nous saluons leur dynamisme », a tenu à souligner le directeur général de l’organisme, Mitchell Dion.

-30-

Source : Gouvernement du Québec

Informations : Mitchell Dion, directeur général
Tourisme Baie-James
(418) 748-8140, poste 222
mdion@tourismebaiejames.com